

LE CENTRE-VILLE D'ALÈS VA BÉNÉFICIER DU PLAN MÉZARD

Alès fait partie des 222 villes françaises retenues par le plan Mézard que le Gouvernement a doté de cinq milliards d'euros pour revitaliser les cœurs de villes. Des actions issues des États généraux seront donc financées par ce biais.

Il a fallu trancher... Depuis l'annonce, en décembre 2017, par le ministre de la Cohésion des territoires, d'un plan gouvernemental pour revitaliser les centres-villes des communes de taille moyenne (de 15 000 à 100 000 habitants), de nombreux dossiers ont été envoyés à Paris.

La municipalité d'Alès, qui avait lancé ses États généraux du cœur de ville déjà un an auparavant, s'était logiquement portée candidate. Elle figure sur la liste des 222 communes françaises retenues, dévoilée ce mardi 27 mars. En Occitanie, 24 villes ont été sélectionnées. Dans le Gard, Alès est la seule qui sera soutenue, avec Bagnols-sur-Cèze.

Un temps d'avance dans la réflexion et l'action

Ce plan Mézard, orchestré par Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, est doté de 5 milliards d'euros sur cinq ans. Son objectif est de redynamiser les centres-villes en agissant sur cinq axes : la rénovation de l'habitat, le développement équilibré d'activités économiques et commerciales, le renforcement de l'accessibilité, de la mobilité et des connexions, la mise en valeur du patrimoine, ainsi que l'accès aux équipements et services publics.

« Nous nous sommes emparés de tous ces sujets depuis l'été 2016, rappelle Max Roustan, maire d'Alès. Nous avons pris un temps d'avance dans la concertation, la réflexion et la mise en œuvre d'un plan d'actions très complet et précis ». 38 actions figurent en effet sur la feuille de route des États généraux du cœur de ville d'Alès. 45 % d'entre elles sont déjà réalisées...

Des actions conformes aux préconisations de l'État

De nombreuses actions validées et engagées dans le cadre des États généraux peuvent en effet être rattachées aux objectifs structurants préconisés par le Gouvernement pour imaginer les cœurs de villes de demain.

Citons l'expérimentation de la piétonisation (action n° 19), la modernisation des halles de l'Abbaye (action n° 9), l'accompagnement de la dynamique commerciale (action n° 12), la création d'un guichet unique de l'habitat pour apporter des aides à la rénovation des logements, des façades et des vitrines (action n° 4), la restructuration, l'aménagement et la mise en accessibilité de l'espace public (actions n° 12 et 21), l'installation de bornes Wi-Fi en ville (action n° 14), etc.

La municipalité d'Alès signera prochainement une convention-cadre de revitalisation qui permettra de financer nombre d'actions imaginées par les usagers d'Alès et de son Agglomération.



Les actions mises en place par la Ville d'Alès, comme la piétonisation, rentrent dans le cahier des charges du plan Mézard visant à redynamiser les centres-villes.

A lire aussi